



## Calcul indemnité licenciement syntec avec arrêt maladie

Par **brigug**, le **27/03/2008** à **12:12**

Bonjour,

Mon employeur m' a envoyé mon solde de tout compte.

mais je suis surprise par le peu que j'ai touché.

mon convention collective et la convention syntec (3018) je suis cadre, j'ai été embauchée le 17/02/1992 et j' ai été licenciée le 15/01/2008.

en principe d' apres ma convention j' ai droit a 1/3 de mois par année d' ancienneté, j'ai un salaire de base brut de 2300 euros depuis fin 2003.

mais voila j' ai etais malade en juin et juillet 2004 et ensuite j' ai de nouveau etait malade de mai 2005 à octobre 2007, je touchai donc mes I J plus la subrogation (85% du salaire moins les I.J.)

ensuite j' ai été mise en inaptitude (apres 2 visites le 01/10/2007 et le 17 octobre 2007) donc pas de salaire d'I.J ni de subrogation du 01/10/2007 au 17/11/2007

ensuite mon employeur a repris les salaires a compté du 18/11/2007 au 15/01/2008 date ou j'ai été licenciée pour impossibilité de reclassement.

sur qu'elle base dois je calculer mon indemnité de licenciement :

la dernière année avant le licenciement donc presque rien

la dernière année en tenant compte des IJ

ce que j' aurai du toucher durant la dernière année

la dernière année précédant mai 2005 (c' est ce qui a été retenu sur la feuille pour les ASSEDIC)

je ne trouve rien dans la convention SYNTEC qui me permette de faire le calcul.

j' ai essayé d'être le plus clair possible (mais ma situation est compliquée)

Merci